7 août 2025

Décisions prises par le Conseil communal dans sa séance du 6 août 2025

La Municipalité informe les citoyens et citoyennes que dans sa séance du 26 février 2025, le Conseil communal de Goumoëns a :

- **Accepté le préavis municipal n° 05/2025 relatif au « Remplacement de la conduite d'eau sous pression sise au chemin Sur Fontaine (DP 17) à Goumoens-la-Ville ».**

Le référendum doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de ***dix jours*** *(art. 107, 109, 110 LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 107, 109, 110 LEDP). Le délai de récolte des signatures est de* ***30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art 107, 109, 110 LEDP****. Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de* ***Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours.*** *Si ce délai court pendant la période allant* ***du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours*** *(art.105 LEDP)"*

Les pièces peuvent être consultées au Greffe municipal.

La Municipalité

Administration communale, rue Château-Dessus 1, case postale 11, 1376 Goumoens-la-Ville
Téléphone : 021.886.15.20 – Fax : 021.886.15.21 – E-mail : info@goumoens.ch
www.goumoens.ch